

LE CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS CÔTE-NORD

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS

2005-2006

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration et en mon nom, il me fait extrêmement plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activités 2005-2006 du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

L'année qui se termine représente une autre année remplie de défis relevés. Les statistiques, que contient le présent rapport annuel, démontrent une augmentation significative des demandes de services formulés auprès du CAVAC Côte-Nord. La population nord-côtière connaît, de plus en plus, les services du CAVAC et surtout, elle les utilise.

Dans le but de faire connaître ses services, le CAVAC a produit et fait le lancement d'un dépliant en langue innue. Ce nouvel outil nous permet de joindre l'ensemble de la population autochtone sur tout le territoire nord-côtier.

L'année 2005-2006 aura, également, permis de consolider les services du CAVAC Côte-Nord par l'ajout d'une intervenante sociale et ce, au district judiciaire de Baie-Comeau. Les services du CAVAC Côte-Nord sont maintenant bien répartis dans les différentes localités et communautés sur tout le territoire.

Au cours de cette année, le CAVAC Côte-Nord s'est impliqué avec différents partenaires, entres autres : Justice Alternative Côte-Nord, le Service Correctionnel du Québec, la Table de concertation en matière de violence conjugale et agressions sexuelles de la MRC des Sept-Rivières, etc... Cette collaboration démontre le désir du CAVAC Côte-Nord de travailler en concertation avec les organisations, les groupes et les associations afin de contrer les effets des actes criminels commis sur l'ensemble du territoire nord-côtier.

L'année 2005-2006 en a été, l'une des plus riches en termes d'expériences. Le CAVAC Côte-Nord devient, de plus en plus, un organisme central dans la dispensation de l'aide aux victimes d'actes criminels, aux témoins ainsi qu'à leurs proches. Toute l'équipe du CAVAC Côte-Nord met ses énergies et ses efforts vers cet objectif ultime.

Nous avons la certitude que le CAVAC Côte-Nord joue un rôle primordial auprès de toute la population nord-côtière. Nous poursuivons notre travail avec acharnement, conviction et sans relâche.

Claude Lavoie
Président du conseil d'administration
Le 23 mai 2006

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Encore cette année, nos statistiques font foi du travail immense de chacun des membres de la merveilleuse et stimulante équipe du CAVAC Côte-Nord. Au quotidien, cette équipe travaille avec conviction à offrir le meilleur d'elle-même aux personnes victimes et témoins d'un acte criminel ainsi qu'à leurs proches afin que demain soit plus facile pour ces personnes éprouvées. Ces personnes qui ont besoin, le temps de retrouver un nouvel équilibre de vie, de support, d'accompagnement, d'informations et d'une intervention spécialisée.

Quelques faits ont marqués cette année et ce tant au niveau clinique, formation en psychopathologie pour l'équipe d'intervention et, pour deux membres de l'équipe, la formation sur l'Intégration par le mouvement oculaire; que médiatique avec le lancement de la campagne de publicité du Réseau des CAVAC. Plusieurs présentations ont été faites auprès de partenaires afin de faire connaître nos services et développer de nouvelles collaborations. Le lancement du dépliant en langue innue, en présence du ministre de la Justice Monsieur Yvon Marcoux, a été une source de grande fierté pour toute l'équipe. Vous pouvez d'ailleurs retrouver un exemplaire du dépliant en annexe du rapport d'activités.

Voici donc le rapport annuel d'activités de cette cinquième année d'opération, qui vous permettra, nous l'espérons, de bien saisir la réalité du CAVAC Côte-Nord.

Isabelle Fortin

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

1. Historique du CAVAC Côte-Nord	9
2. Mission du CAVAC Côte-Nord	15
3. Présentation du Conseil d'administration et du personnel	17
4. Services offerts par le CAVAC Côte-Nord.....	19
5. Statistiques sur les services offerts.....	25
6. Les médias, la représentation et la formation.....	47
7. Remerciements.....	52
8. Perspectives d'avenir.....	54
9.1 Annexe	55
Tableaux	
9.2 Annexe	58
Dépliant en langue innue	
9.3 Annexe	60
Un Réseau d'aide	

INDEX DES TABLEAUX

TABLEAU 4.1 :	22
PARTICIPATION DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD À LA COUR ITINÉRANTE DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 4.2 :	23
ENVOIS D'INFORMATIONS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (INFOVAC) CONCERNANT LA POURSUITE INTENTÉE CONTRE L'ACCUSÉ DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006, DISTRICT JUDICIAIRE DE BAIE-COMEAU	
TABLEAU 5.1 :	26
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.2.1:	27
RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON LE TYPE DE VICTIMISATION ET L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.2.2:	28
RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.2.3:	29
RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON L'ÂGE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.1:	30
LE CONTEXTE DU CRIME PAR CATÉGORIE ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.2:	31
LA NATURE DU CRIME PAR CATÉGORIE ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.3:	32
LES CRIMES CONTRE LA PERSONNE PAR CATÉGORIE D'INFRACTION ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.4:	33
LES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ PAR CATÉGORIE D'INFRACTION ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.5:	33
RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE PAR DISTRICT JUDICIAIRE ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.6:	34
DÉLAI AVANT LE RECOURS AU CAVAC SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	

TABLEAU 5.3.7:	35
LA SOURCE DE RÉFÉRENCE AU CAVAC SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.8:	36
NOMBRE ET PROPORTION DES TYPES DE SERVICES OFFERTS POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1 ^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.9:	37
NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1 ^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.10:	38
NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1 ^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.11:	39
NOMBRE ET PROPORTION DES CONTACTS RELATIFS À LA RECHERCHE D'INFORMATION ET DE SUIVI OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1 ^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.12:	40
NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES D'INFORMATIONS À LA CLIENTÈLE OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1 ^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.13:	41
NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES DE RÉFÉRENCES OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1 ^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.3.14:	42
NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES DIRECTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1 ^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.4.1:	43
RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE CAVAC- INFO, SELON LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.4.2:	44
RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE CAVAC- INFO, SELON LE TYPE DE VICTIMISATION ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	

TABLEAU 5.4.3:	44
RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE CAVAC- INFO, SELON LEUR RELATION AVEC L'ACCUSÉ ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.4.4:	45
RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE CAVAC- INFO, SELON LA NATURE DU CRIME ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006	
TABLEAU 5.5.1:	46
RÉPARTITION DES SERVICES RENDUS PAR LE CAVAC CÔTE-NORD PAR TYPE DE SERVICE SELON L'ANNÉE FINANCIÈRE	
TABLEAU 9.1.1:	56
REGROUPEMENT DES SERVICES AU 1 ^{ER} AVRIL 2001 AU 31 MARS 2005 ET DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006 SELON LE DISTRICT	
TABLEAU 9.1.2:	57
DONNÉES RELATIVES À LA CLIENTÈLE SELON L'ORIGINE ETHNIQUE	

1. HISTORIQUE DU CAVAC CÔTE-NORD

LA PRÉOCCUPATION CROISSANTE POUR LES PERSONNES VICTIMES SE CONCRÉTISE

Les années '70 donnent naissance à un mouvement social mondial qui se soucie de plus en plus des besoins des personnes victimes. Au Québec, dans le but d'offrir une certaine réparation pour les blessures physiques et/ou psychologiques aux personnes victimes d'un crime contre leur personne, est adoptée la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* en 1971. C'est durant cette même période que, grâce aux revendications du mouvement féministe, voient le jour des centres d'aide à l'intention des femmes victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles.

En 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux personnes victimes de la criminalité et aux personnes victimes d'abus de pouvoir*. Forte de ce contexte, l'Assemblée nationale adopte, le 17 juin 1988, la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2). Cette loi est décisive car elle reconnaît des droits et des responsabilités aux personnes victimes : droit à être traitée avec respect; droit à l'information; droit à l'assistance médicale, psychologique et/ou sociale que requiert leur état. Au ministère de la Justice, le Fonds d'aide et le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) sont instaurés. Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mandat principal de favoriser le respect des droits des victimes, de veiller au développement et à la coordination de programmes et services à leur intention, et de favoriser le développement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Fonds d'aide, pour sa part, assure le financement

des services d'aide aux victimes. C'est dans ce Fonds que sont versées les suramendes compensatoires imposées aux contrevenants en vertu du Code criminel. C'est ainsi qu'en juin 1988, le premier Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) fut créé et au fil des années dix autres CAVAC se sont ajoutés. (La liste complète des Centre d'aide se retrouve en annexe.)

LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

C'est après plus de deux ans d'efforts investis par un comité de travail composé de partenaires régionaux, qu'en novembre 2000 un Comité d'implantation fut mis en place. Le 5 mars 2001, le CAVAC Côte-Nord obtenait ses lettres patentes et le 1er juin 2001, monsieur Paul Bégin, Procureur général et ministre de la Justice, annonçait par voie de communiqué, la création du douzième Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec dont le siège social est situé à Sept-Îles.

Quelques mois plus tard soit le 15 novembre 2001, se tenait l'Assemblée de fondation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord et le 16 novembre 2001 avait lieu, en présence du ministre de la Justice, Monsieur Paul Bégin, du sous-ministre de la Justice, Monsieur Michel Bouchard, du Député de Duplessis, Monsieur Normand Duguay et de nombreux dignitaires, l'inauguration officielle du CAVAC Côte-Nord. Par ces événements, se concrétisaient enfin, les efforts soutenus des nombreux intervenants qui ont œuvrés à la mise sur pied du CAVAC Côte-Nord.

Grâce à l'initiative de la coordonnatrice Justice et droits de la personne à l'Association Femmes Autochtones du Québec en collaboration avec le BAVAC et le conseil d'administration provisoire du CAVAC, une entente distinctive voit le jour sous la forme d'un projet pilote à l'automne 2001 qui subsistera jusqu'au trente et un mars 2005. Ce projet était financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'initiative sur les victimes d'actes

criminels. Cette entente novatrice prévoyait un poste d'intervenante autochtone au sein du CAVAC Côte-Nord afin de faciliter l'accès aux services d'aide pour les personnes autochtones victimes d'actes criminels.

ANNÉES FINANCIÈRES 2002-2003 À 2004-2005

En octobre 2002, un poste d'intervention à temps partiel a été ouvert afin de répondre à la demande du district judiciaire de Baie-Comeau. Un local a donc été aménagé dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau afin d'accueillir une intervenante à raison de trois jours par semaine. Depuis avril 2003, le poste a été ouvert à temps complet permettant aux personnes victimes, aux témoins d'actes criminels et à leurs proches de bénéficier d'une meilleure accessibilité aux services du Centre d'aide.

Pendant l'année financière 2003-2004, le CAVAC Côte-Nord s'est impliqué dans de nouveaux services. En effet, depuis juin 2003, en collaboration avec le Bureau des substituts du Procureur général et les services judiciaires, il dispense le service INFOVAC du district judiciaire de Baie-Comeau. De plus, depuis septembre 2003, et ce pour les deux districts judiciaires, le CAVAC Côte-Nord informe les personnes victimes des conditions de remise en liberté que l'individu poursuivit doit respecter envers elles (service CAVAC-INFO).

Cette année financière a, également, été marquée par le travail accompli au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Ainsi, celui-ci a signé une entente Québec-Canada portant sur la promotion des services. De cette entente sont issus la nouvelle image des Centres d'aide et le matériel promotionnel assorti. De plus, le 1^{er} juillet 2003 entrainait en vigueur la Loi modifiant le Code de procédure pénale (Projet de loi 139) qui prévoit une contribution de 10 \$ par constat d'infraction. Cette contribution permettra ainsi de consolider les services aux victimes.

La consolidation des services offerts aux victimes dans les deux districts judiciaires, s'est concrétisée par l'ajout d'un poste d'intervenante à Sept-Îles et d'un autre poste à Baie-Comeau. Ces derniers ajouts, à l'équipe d'intervention du Centre d'aide, devaient se matérialiser par un agrandissement du siège social. Ainsi, le 4 octobre 2004, en présence de partenaires, de collaborateurs et des usagers de la Maison des Organismes Communautaires de Sept-Îles, avait lieu l'inauguration des nouveaux locaux du siège social du CAVAC Côte-Nord. En janvier 2005, le point de service de Baie-Comeau emménageait dans un nouveau local, à l'extérieur du Palais de justice, situé à Place Lasalle.

L'année 2004-2005, particulièrement riche au niveau de la concertation, a été le foyer de plusieurs projets importants dont les fruits verront le jour dans le premier trimestre de l'année 2005-2006.

La population du Québec peut maintenant compter sur un réseau de seize CAVAC répartis dans la province de Québec. Ainsi quatre nouveaux Centres d'aide aux victimes d'actes criminels ont vu le jour depuis l'ouverture officielle du CAVAC Côte-Nord : le CAVAC Abitibi-Témiscamingue (juin 2002), le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (mars 2003), le CAVAC Centre-du-Québec (mars 2004) et le CAVAC du Nunavik dans le Nord du Québec (juillet 2004).

ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006

La nouvelle année financière a débuté sous le signe de la collaboration par une entente de services avec les Services correctionnels du Québec, Région de la Côte-Nord. Par cette entente, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord offre un nouveau service à la population, ainsi il communiquera avec les victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel pour les informer de la fin de la sentence en milieu fermé et lors des Programme d'encadrement en milieu ouvert (P.E.M.O.). Il est à noter que si le détenu est admissible à une libération conditionnelle, c'est la Commission québécoise des

libérations conditionnelles qui a la responsabilité d'en informer les victimes.

Pour la période estivale, l'équipe du Centre d'aide a bénéficié de la charmante présence d'une jeune autochtone étudiante au baccalauréat en psychologie à Trois-Rivières et dont le salaire a été généreusement subventionné par Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam.

L'automne 2005 a été marqué par le lancement de la campagne de promotion du Réseau des CAVAC soutenue par la présence de Martin Larocque comme nouveau porte-parole du Réseau. Monsieur Larocque est venu nous visiter à deux reprises sur la Côte-Nord en novembre au point de service de Baie-Comeau et en février au siège social de Sept-Îles.

La demande de services étant en croissance, une nouvelle intervenante sociale a été engagée à temps partiel au point de service de Baie-Comeau. Elle a pour tâches d'effectuer le service CAVAC-Info et l'entente avec les Services correctionnels pour les districts judiciaire de Mingan et de Baie-Comeau. Elle effectue également les envois INFOVAC pour le district judiciaire de Baie-Comeau.

Considérant que la collaboration et la concertation permettent de pouvoir faire avancer les choses plus rapidement pour le bénéfice de tous. Le CAVAC Côte-Nord a, cette année encore, participé à divers comités de travail portant sur des projets qui serviront aux victimes d'actes criminels. Dans un cas particulier, un projet de *Plan de sécurité* pour les victimes de violence conjugale et dans un autre cas, une formation pour les intervenants sur la fatigue de la compassion (*Fatigue des intervenants : comment composer avec les effets de la violence ?*) dispensée, en février 2006, par Madame Christine Perreault, psychologue senior aux Services correctionnels canadiens.

Le seize février dernier, le CAVAC Côte-Nord avait l'honneur d'accueillir Monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice et Procureur général du Québec, à l'occasion du lancement officiel du dépliant en langue innue. La cérémonie a eu lieu en présence de nombreux dignitaires. Ce lancement

concrétise plusieurs mois de travail et s'inscrit en suite logique du désir de bien desservir les diverses communautés autochtones de la Côte-Nord. Ceci dans le but de pouvoir offrir aux personnes autochtones victimes ou témoins d'un acte criminel ainsi qu'à leurs proches des services dans le respect de leur langue et de leur culture.

L'aquarelle qui illustre le nouveau dépliant innu, se nomme «*Petakuteu*», «*Un nouveau jour se lève*», elle a été réalisée par l'artiste peintre Ernest Dominique originaire de la communauté de Matimekosh. Elle représente un shaputuan, lieu traditionnel de rassemblement et de partage chez les communautés innues, qui s'ouvre sur un lever de soleil. Par cette œuvre, nous voulions signifier l'espoir aux communautés innues. Le fait d'être touché par un acte criminel, soit comme victime, témoin ou en tant que proche, vient ébranler l'équilibre de vie. Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels offre à ces personnes un soutien professionnel par le biais d'intervention psychosociale et post-traumatique; d'information sur les droits et recours; d'accompagnement professionnel dans le processus judiciaire, etc. dans le but de les aider à édifier un nouvel équilibre de vie.

2. MISSION DU CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission d'offrir aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leurs proches, des services d'intervention psychosociojudiciaire et post-traumatique; d'information de base sur le processus judiciaire, les droits et les recours des victimes d'actes criminels; d'accompagnement professionnel de la personne victime dans le processus judiciaire ainsi que dans ses démarches auprès des organismes privés et publics; d'assistance technique nécessaire pour compléter différents formulaires; et d'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

Le CAVAC Côte-Nord offre ses services aux victimes et aux témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches et ce indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur intégrité physique. Ces services sont offerts pour tout genre de crime (par geste, menace ou omission contre sa personne ou contre ses biens), que l'auteur de l'acte criminel soit ou non : identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Comme organisme régional, il dessert tout le territoire de la Côte-Nord, c'est-à-dire de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant les villes de Fermont et Schefferville et les communautés autochtones. Ces services sont gratuits et confidentiels. Le défi est de taille étant donné la réalité nord-côtière si particulière de part l'étendue de son territoire (littoral de 1284 kilomètres de Tadoussac à Blanc-Sablon), la dispersion ainsi que la disparité de sa population (population francophone, anglophone, Innu et Naskapis). Afin de pouvoir exercer ce mandat, le personnel du CAVAC Côte-Nord se joint à l'équipe socio-judiciaire de la Cour itinérante, qui au rythme du

calendrier judiciaire, se rend tour à tour dans les communautés de Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Romaine, Natashquan, Hâvre-Saint-Pierre, Port-Cartier, Forestville, Schefferville, Kawawachikamach et Fermont sans oublier les Palais de justice de Baie-Comeau, Sept-Îles et les communautés autochtones s'y rattachant.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord fait partie du Réseau des CAVAC, qui compte actuellement 16 établissements répartis dans tout le Québec. Les CAVAC sont régis par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels et sont financés par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

3. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Lavoie	Président
Casimir Picard	Vice-Président
Raymond Neveu	Trésorier
Germaine McKenzie	Secrétaire
Jeannine Bellefleur	Administratrice
Marjolaine Gagnon	Administratrice
Louise Rioux	Administratrice

LE PERSONNEL DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES

D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD

Isabelle Fortin	Directrice générale
Lyse Banville	Agente d'intervention point de service de Baie-Comeau
Hélène Boucher	Agente de bureau
Christine Côté	Agente d'intervention (en retrait préventif à partir du 15 mars 2006)
Madeleine Dominique	Agente d'intervention auprès des autochtones
Lina Deschamps	Agente d'intervention
Marie-Andrée Michel	Projet été 2005 poste étudiant
Annick Morin	Agente de support d'intervention au point de service de Baie-Comeau (depuis le 15 août 2005)
Cynthia Paradis	Agente d'intervention (depuis le 13 mars 2006)
Hélène Pichette	Agente d'intervention au point de service de Baie-Comeau

4. SERVICES OFFERTS PAR LE CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a son siège social à la Maison Alouette, au 652, de l'avenue De Quen à Sept-Îles. De plus, il dispose d'un local d'accueil, aux Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau. Ce qui lui permet de recevoir les personnes victimes ou témoins et leurs proches en toute confidentialité dans un lieu sécuritaire. En octobre 2002, un point de service du CAVAC Côte-Nord a été établi dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau avec les services d'une intervenante à temps partiel puis à temps plein à compter du premier avril 2003. Afin de répondre à la demande croissante de services et au souci de bien desservir toute la population de la Côte-Nord, depuis janvier 2005, le CAVAC Côte-Nord s'est assuré les services d'une nouvelle intervenante pour le point de service de Baie-Comeau.

Être victime d'un acte criminel peut entraîner des réactions et des conséquences importantes dans la vie de la personne victime et de ses proches et ce, autant au plan psychologique, physique, social, financier que spirituel. Ces réactions et conséquences sont tout à fait normales. Elles sont attribuables au stress post-traumatique et peuvent affecter le quotidien à divers niveaux pendant les jours et les mois suivant l'acte criminel. Toutefois, pour minimiser les impacts de l'acte criminel dans la vie de la personne, il est important d'en parler et d'aller chercher du soutien auprès de professionnels. Ce soutien, les personnes victimes peuvent le recevoir au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

En effet, le CAVAC Côte-Nord offre les services suivants:

- Consultation téléphonique. Un numéro sans frais facilite l'accessibilité des services à toute la population de la Côte-Nord (1-866-LECAVAC);
- Intervention psychosociale et post-traumatique par le biais d'entrevues individuelles ou familiales;
- Information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels;
- Accompagnement professionnel dans le système judiciaire;
- Assistance technique (déclaration de la victime, demande de prestations auprès d'organismes tels que l'IVAC, etc.);
- Orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

L'intervention du CAVAC comporte deux volets : un volet psychosocial et un volet socio-judiciaire. Au niveau psychosocial, les modèles d'intervention privilégiés par le Centre d'aide sont basés, entre autres, sur l'intervention post-traumatique et sur l'intervention féministe. Il est à noter que nos orientations sont appuyées sur le respect et la dignité de la personne, de ses besoins, de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Ces interventions ayant pour objectif de favoriser sa reprise d'autonomie.

Au niveau socio-judiciaire, le Centre d'aide travaille en étroite collaboration avec les substituts du Procureur général du Québec et avec les policiers. La personne victime peut avoir accès, grâce à l'intervention du CAVAC, à tout un ensemble de services : information sur le processus judiciaire, accompagnement lors de la déposition aux services policiers, visite de la salle de Cour, préparation pour le témoignage, accompagnement à la Cour, locaux réservés aux victimes dans les Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau permettant à celles-ci d'attendre le moment de leur témoignage sans être en contact avec le contrevenant, informations sur les droits et recours, assistance technique pour compléter les demandes de prestations telles que

l'IVAC, ou encore concernant la déclaration de la victime.

Les deux volets d'intervention soutiennent la personne victime et ses proches durant tout le processus judiciaire qui peut s'étendre parfois sur plusieurs mois. Bien que le volet judiciaire, caractérise tout particulièrement l'intervention du CAVAC, il est important de rappeler qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait judiciarisation de l'acte criminel pour avoir recours à ces services. Dans le même sens, comme l'intervention du Centre d'aide s'inspire des besoins de la personne des services complémentaires sont offerts : accompagnement divers (rencontres avec des intervenants, démarches auprès d'organismes, de la Cour supérieure, de la Chambre civile ou des Petites créances), lettres d'appui, visites à domicile, etc. Toutefois dans le cas où les besoins de la personne dépassent le mandat du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, celle-ci est orientée vers la ressource qui pourrait le mieux répondre à ses besoins.

Une spécificité du CAVAC Côte-Nord réside, assurément, dans sa disponibilité envers la population qu'il dessert. En effet, il s'est donné comme priorité, en plus de l'attention toute particulière à porter aux personnes victimes, d'être près de la population nord-côtière. Ce désir se traduisant de façon concrète par une ligne sans frais, par la présence d'une intervenante à la Cour itinérante (voir tableau 4.1).

Les intervenantes du Centre d'aide se sont déplacées à dix-neuf reprises pour une période de cinq jours avec l'équipe de la Cour itinérante afin d'offrir des services aux différentes communautés de la Côte-Nord. En plus de Forestville (six termes de cour) et de Port-Cartier (cinq termes de cour) pour lesquels celles-ci peuvent revenir chez elles après une journée. L'étendue du territoire, la dispersion de la population et l'inaccessibilité de certaines localités par le réseau routier amènent l'ouverture à de nouvelles stratégies d'intervention auprès de la clientèle ainsi que des collaborations à développer avec les ressources oeuvrant déjà dans ces milieux.

**TABLEAU 4.1 : PARTICIPATION DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS CÔTE-NORD À LA COUR ITINÉRANTE DU 1^{ER} AVRIL
2005 AU 31 MARS 2006**

	Avril 2005	Mai 2005	Juin 2005	Août 2005	Sept. 2005	Oct. 2005	Nov. 2005	Janv. 2006	Fév. 2006	Mars 2006
Hâvre-St- Pierre			6-10				21-25			6-10
Port-Cartier	18-22				19-23	28-30	1-2	23-27		
Natashquan	11-15				26-27					
La Romaine					28-30				4-10	
Blanc-Sablon		24-25		22-23					20-21	
St-Augustin		26-27		24-26					22-24	
Fermont						11-14				
Kawawachi- kamach		9			6		14	16		20
Schefferville		10-13			7-09		15-18	17-20		21-24
Forestville	11-15		13-17		19-23	11-14	21-25		13-17	

AUTRES SERVICES OFFERTS

Depuis juin 2003, l'intervenante du point de service de Baie-Comeau offre le service d'envoi de l'INFOVAC qui était auparavant offert par les Services judiciaires du Palais de justice. Ce service consiste à faire parvenir, de façon systématique, aux victimes d'actes criminels un envoi postal dont le contenu a pour but de les informer sur le processus judiciaire et de les outiller

relativement à leur rôle à l'intérieur de celui-ci. Dans cet envoi est joint une lettre de présentation du CAVAC faisant état de nos services; une lettre des substituts du Procureur général du district de Baie-Comeau informant les victimes qu'une poursuite a été intentée ou encore des résultats de la poursuite; un feuillet de déclaration de la victime; ainsi que divers dépliants sur le processus judiciaire, le rôle d'un témoin à la Cour, le CAVAC Côte-Nord, etc. Suite à cet envoi, l'intervenante reçoit plusieurs appels de personnes victimes désirant obtenir nos services.

TABLEAU 4.2 : ENVOIS D'INFORMATIONS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (INFOVAC) CONCERNANT LA POURSUITE INTENTÉE CONTRE L'ACCUSÉ DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006, DISTRICT JUDICIAIRE DE BAIE-COMEAU

Information sur la poursuite	Résultat de la poursuite	Total
367 envois	262 envois	629 envois

Dans le même esprit depuis septembre 2003, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord offre le service «CAVAC-Info» qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens du Ministère de la Justice. Ainsi, par le biais d'une entente entre les substituts du Procureur général, les Services judiciaires et le Centre d'aide, les intervenantes du CAVAC communiquent avec les personnes victimes pour les informer des engagements des prévenus et des conditions de remise en liberté que les contrevenants ont envers elles. Lors de cet appel, diverses informations sont transmises à la victimes : l'explication et l'implication des engagements et des conditions, la prochaine étape à la Cour, les services du Centre d'aide, etc. Suite à cet appel, une copie des engagements ou conditions est transmise à la victime par voie postale accompagnée d'une lettre dans laquelle figure les renseignements transmis précédemment. Il est à noter que s'il s'avère impossible de joindre la personne victime au téléphone rapidement (aucune coordonnée téléphonique

ou après deux tentatives infructueuses) l'envoi postal lui sera fait automatiquement. La proaction est la caractéristique particulière de ce service car il va au devant de la demande de la clientèle dans le but d'assurer sa protection.

L'entente entre le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels et les Services correctionnels du Québec pour la région de la Côte-Nord peut être considérée comme une suite logique du service CAVAC-Info. Il s'inscrit dans les mêmes buts de protection et d'information des victimes, bien que l'entente avec le milieu fermé concerne les dossiers de violence conjugale, dans le cadre de la politique en violence conjugale, et d'agression à caractère sexuel, dans le cadre des orientations gouvernementales en matière d'agression à caractère sexuel. Ainsi, quinze jours avant la fin de la sentence, une personne des services correctionnels communique la date de fin de sentence du détenu au CAVAC Côte-Nord qui communique par voie téléphonique et ou postale avec la victime afin de l'en informer. La démarche est sensiblement la même en cas de libération dans le cadre d'un Programme d'encadrement en milieu ouvert (P.E.M.O.).

5. STATISTIQUES SUR LES SERVICES OFFERTS

-I- NOTES IMPORTANTES CONCERNANT LES STATISTIQUES

Les statistiques sont colligées en tableaux comparatifs autochtone/allochtone de façon à bien dépeindre la réalité de la population desservie par le CAVAC Côte-Nord. Il est important de noter que le Réseau interprovincial des CAVAC s'est arrêté sur un mode de fonctionnement concernant la gestion des statistiques ainsi :

- ◆ **Le service CAVAC-Info, comme service proactif, n'est pas considéré comme un premier contact avec la personne victime;**
- ◆ **La première demande de service (initiée par la personne victime) est comptabilisée sur une *fiche signalétique*;**
- ◆ **Un dossier est ouvert seulement à la deuxième demande de service (initiée par la personne victime).**

Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a instauré un nouveau système informatique permettant de colliger les statistiques sur les services offerts, sur la nature et le contexte du crime, ainsi que sur les caractéristiques (âge, sexe, victime, proche, témoin) des personnes à qui ces services sont rendus. L'avènement de ce nouveau système statistique affecte la manière dont étaient diffusées les données statistiques.

Auparavant, le rapport d'activités faisait état des services rendus dans les fiches signalétiques, qui représentent la première demande de service. Les services rendus des dossiers fermés dans l'année de référence étaient également compilés dans le rapport d'activités.

Dorénavant, les rapports d'activités feront état des services offerts dans l'année financière, et ce autant pour les fiches signalétiques que pour les dossiers. Cependant, 2005-2006 est une année charnière entre l'ancien et le nouveau système. C'est la raison pour laquelle vous pourrez trouver dans les tableaux statistiques qui suivent une section qui fait état des services rendus pour des dossiers actifs avant le 1^{er} avril 2005. Les services rendus dans ces dossiers n'ayant jamais été compilés, puisque les dossiers étaient encore ouverts. Également, les tableaux compileront, de façon indistincte, les données des fiches signalétiques et des dossiers permettant ainsi d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

TABLEAU 5.1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2006

	Allochtone		Autochtone		Total
	<i>femme</i>	<i>homme</i>	<i>femme</i>	<i>homme</i>	
Nombre de dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2005	145	44	37	9	235 dossiers
Nombre de dossiers ouverts au 31 mars 2006	170	74	59	15	+ 318 dossiers ouverts
Pour un total de	315	118	96	24	= 553 dossiers
Nombre de dossiers fermés au 31 mars 2006	140	56	40	10	- 246 dossiers fermés
Nombre de dossiers actifs au 31 mars 2006	175	62	56	14	= 307 dossiers actifs

TYPE DE VICTIMISATION DE LA CLIENTÈLE

Cette année, 636 personnes ont eu recours aux services du CAVAC. De ce nombre, 64,6 % ont été victimes d'un acte criminel. Parmi les personnes d'origine autochtone les victimes directes sont un peu plus nombreuses puisque cette proportion atteint 75,6% contre 60,4 % chez les allochtones.

TABLEAU 5.2.1: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON LE TYPE DE VICTIMISATION ET L'ORIGINE ETHNIQUE, 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Demandeur	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Victime directe	278	60,4	133	75,6	411	64,6
Parent / Proche	107	23,3	19	10,8	126	19,8
Témoin	75	16,3	24	13,6	99	15,6
Total	460	100%	176	100%	636	100%

LE SEXE DE LA CLIENTÈLE

Une répartition des données selon le sexe démontre que davantage de femmes font appels aux services du CAVAC. Pour l'année à l'étude, elles représentent 67,3 % de la clientèle. Parmi les personnes d'origine autochtone, l'écart entre les deux sexes est plus élevé (75 % contre 25 % chez les hommes pour un écart de 50 %) alors que chez les allochtones l'écart entre les deux sexes est de 28,6 % (64,3 % contre 35,7 % chez les hommes).

TABLEAU 5.2.2: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Sexe de la victime	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Féminin	296	64,3	132	75,0	428	67,3
Masculin	164	35,7	44	25,0	208	32,7
Total	460	100%	176	100%	636	100%

L'ÂGE DE LA CLIENTÈLE

La distribution des données selon l'âge et l'origine ethnique démontre que parmi la clientèle allochtone, la grande majorité des personnes sont âgées de 25 à 54 ans (73,9%) tandis que chez les autochtones, ce sont celles âgées de 18 à 44 ans (72,2 %) qui font davantage appel aux services du CAVAC. Chez les personnes d'origine autochtone, celles âgées de 14 à 17 ans représentent 13,1 % de cette clientèle tandis que chez les allochtones cette proportion est de 3,5%.

Le tableau suivant présente l'ensemble des données relatives à l'âge pour l'année 2005-2006.

TABLEAU 5.2.3: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON L'ÂGE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Demandeur	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
6 à 13 ans	24	5,2	5	2,8	29	4,6
14 à 17 ans	16	3,5	23	13,1	39	6,1
18 à 24 ans	48	10,4	33	18,8	81	12,7
25 à 34 ans	120	26,1	44	25,0	164	25,8
35 à 44 ans	136	29,6	50	28,4	186	29,2
45 à 54 ans	84	18,2	17	9,7	101	15,9
55 à 64 ans	26	5,7	2	1,1	28	4,4
65 ans et plus	6	1,3	2	1,1	8	1,3
Total	460	100%	176	100%	636	100%

LE CONTEXTE DU CRIME

Le contexte du crime réfère à la relation entre la victime et l'agresseur ainsi qu'au lieu et aux circonstances entourant la commission du crime. Les infractions en matière de violence conjugale et de violence familiale représentent 45 % des crimes dévoilés aux intervenantes du CAVAC. Cette proportion est un peu plus élevée parmi la clientèle d'origine autochtone (54,6 % contre 41,3 % chez les allochtones). Les crimes commis par des amis et/ou connaissances semble un peu plus fréquents parmi les personnes d'origine autochtone (21 % contre 14,1 % chez les allochtones).

TABLEAU 5.3.1: LE CONTEXTE DU CRIME PAR CATÉGORIE ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Violence conjugale	107	23,3	60	34,1	167	26,3
Violence familiale	83	18,0	36	20,5	119	18,7
Ami/ connaissance	65	14,1	37	21,0	102	16,0
À l'école	35	7,6	2	1,1	37	5,8
Personne étrangère	38	8,3	7	4,0	45	7,1
Au travail	45	9,8	6	3,4	51	8,0
Relation avec les voisins	23	5,0	0	0,0	23	3,6
Autre	35	7,6	8	4,5	43	6,8
Ne sais pas	29	6,3	20	11,4	49	7,7
Total	460	100%	176	100%	636	100%

LA NATURE DU CRIME

Les personnes victimes de crimes contre la personne constituent la grande majorité de la clientèle du CAVAC (81,1 %). Les demandes d'aide provenant de victimes de crimes contre la propriété demeurent plus nombreuses chez les allochtones (12 % contre 4 % chez les autochtones).

Par ailleurs, les infractions relatives aux règlements de la circulation (infractions au Code criminel) se rapportent à la conduite avec facultés affaiblies, à la conduite dangereuse et au délit de fuite ou au défaut d'arrêter lors d'un accident.

TABLEAU 5.3.2: LA NATURE DU CRIME PAR CATÉGORIE ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie ¹	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Crime contre la personne	354	77,0	162	92,0	516	81,1
Crime contre la propriété	55	12,0	7	4,0	62	9,8
Infraction aux règlements de la circulation (Infractions au Code criminel)	19	4,1	1	0,6	20	3,1
Autre	27	5,8	5	2,8	32	5,0
Ne sais pas	5	1,1	1	0,6	6	1,0
Total	460	100%	176	100%	636	100%

1- Les catégories présentées dans ce tableau correspondent à celles utilisées par le ministère de la Sécurité publique.

LES CRIMES CONTRE LA PERSONNE

Parmi les crimes contre la personne, 60,7 % concernent des voies de fait alors que 17,4 % se rapportent à des crimes d'ordre sexuel.

TABLEAU 5.3.3 : LES CRIMES CONTRE LA PERSONNE PAR CATÉGORIE D'INFRACTION ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie d'infraction ¹	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Voies de fait	206	58,2	107	66,1	313	60,7
Harcèlement criminel et menace	81	22,9	14	8,6	95	18,4
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	56	15,8	34	21,0	90	17,4
Homicide et tentative de meurtre	5	1,4	1	0,6	6	1,2
Vol qualifié et extorsion	4	1,1	1	0,6	5	1,0
Autre crime contre la personne	2	0,6	5	3,1	7	1,3
Total	354	100%	162	100%	516	100%

1- Les catégories présentées dans ce tableau correspondent à celles utilisées par le ministère de la Sécurité publique.

2-La catégorie «Autre crime contre la personne» se rapporte à des infractions d'enlèvement et de séquestration (n=1) et d'intimidation (n=6).

LES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ

**TABLEAU 5.3.4: LES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ PAR CATÉGORIE D'INFRACTION
ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

Catégorie d'infraction ¹	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Vol	21	38,2	0	0,0	21	33,9
Introduction par effraction	17	30,9	5	71,4	22	35,5
Fraude	12	21,8	0	0,0	12	19,3
Méfait	5	9,1	2	28,6	7	11,3
Total	55	100%	7	100%	62	100%

LE LIEU DU CRIME

Le tableau suivant présente la répartition de la clientèle selon le district judiciaire où le crime a eu lieu. Ainsi, les intervenantes desservant le district judiciaire de Baie-Comeau et celles des districts judiciaires de Mingan se partagent respectivement 48 % et 52 % de l'ensemble des demandes de services au CAVAC Côte-Nord.

**TABLEAU 5.3.5: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE PAR DISTRICT JUDICIAIRE ET
SELON L'ORIGINE ETHNIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

District judiciaire	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Mingan	144	31,3	106	60,2	250	39,3
Mingan Cour itinérante	34	7,4	47	26,7	81	12,7
Baie-Comeau	282	61,3	23	13,1	305	48,0
Total	460	100%	176	100%	636	100%

LE DÉLAI ENTRE LA COMMISSION DU CRIME ET LE RECOURS AUX SERVICES DU CAVAC

Le calcul du délai avant le recours au CAVAC Côte-Nord s'effectue en fonction de l'année et du mois de l'événement jusqu'au premier contact avec une intervenante. Un peu moins du tiers des demandes d'aide (30,2 %) ont lieu moins de 3 mois après l'événement. De même, les proportions demeurent semblables pour les demandes effectuées entre 3 mois à 1 an suite à l'événement criminel (30 %).

Enfin, soulignons qu'en matière d'infraction à caractère sexuel, il arrive fréquemment que le délai dépasse 5 ans avant le dévoilement puisque plusieurs victimes dénoncent leur agresseur à l'âge adulte alors que les actes reprochés ont eu lieu pendant leur enfance.

TABLEAU 5.3.6: DÉLAI AVANT LE RECOURS AU CAVAC SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Délai	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Moins de 7 jours	37	8,0	19	10,8	56	8,8
8 à 30 jours	46	10,0	25	14,2	71	11,2
1 à 3 mois	46	10,0	19	10,8	65	10,2
3 mois à 1 an	136	29,6	55	31,2	191	30,0
1 an à 5 ans moins 1 jour	109	23,7	33	18,8	142	22,3
5 ans et plus	36	7,8	2	1,1	38	6,0
Ne sais pas	50	10,9	23	13,1	73	11,5
Total	460	100%	176	100%	636	100%

LA SOURCE DE RÉFÉRENCE

La référence au CAVAC se rapporte au moyen par lequel le client est informé de l'existence et des services offerts par le CAVAC. Comme le démontre le tableau suivant, un peu plus de quatre personnes sur dix (43,9 %) ont rejoint le CAVAC suite à l'information reçu par le biais des substituts du Procureur général du Québec (S.P.G.Q.) soit par référence directe ou encore par le biais des subpoena. En effet, le personnel du Bureau des substituts du Procureur général du Québec appose, sur les subpoena, une estampe du CAVAC Côte-Nord avant de le faire parvenir à une personne témoin ou victime.

**TABLEAU 5.3.7: LA SOURCE DE RÉFÉRENCE AU CAVAC SELON L'ORIGINE ETHNIQUE,
1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

Source de référence	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
S.P.G.Q. et subpoena	235	51,1	44	25,0	279	43,9
Policier	39	8,5	27	15,3	66	10,4
Réseau communautaire	34	7,4	20	11,3	54	8,5
Parenté,ami(e) connaissance	30	6,5	16	9,1	46	7,2
Santé et services sociaux	22	4,8	20	11,4	42	6,6
Greffe	21	4,6	20	11,4	41	6,5
Réseau privé	12	2,6	1	0,6	13	2,0
Réseau éducation	2	0,4	0	0,0	2	0,3
CSST	4	0,9	0	0,0	4	0,6
Médias	3	0,6	1	0,6	4	0,6
Autres	20	4,3	9	5,1	29	4,6
Ne sais pas	38	8,3	18	10,2	56	8,8
Total	460	100%	176	100%	636	100%

LES SERVICES OFFERTS

Près de la moitié des services offerts par le CAVAC consiste à transmettre de l'information relative, entre autres, aux procédures judiciaires, aux services de justice, aux ressources sociales, communautaires et de santé disponibles dans leur communauté. Les services directs à la clientèle se traduisent par le type d'intervention privilégié lors des rencontres à domicile, dans les locaux du CAVAC ou par téléphone. Afin de soutenir les personnes dans leur démarche et de s'assurer qu'elles reçoivent une information et des services adéquats et pertinents, les intervenantes du CAVAC effectuent, au besoin, un suivi auprès d'organismes tels que l'IVAC ou la SAAQ. La collaboration avec le réseau communautaire et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux permet également de créer des liens de collaboration afin de répondre aux différents besoins des personnes victimes d'un acte criminel.

TABLEAU 5.3.8 : NOMBRE ET PROPORTION DES TYPES DE SERVICES OFFERTS POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Type de service	Dossiers actifs avant le 1 ^{er} avril 2005		1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Information	2939	47,8	3911	48,8	6850	48,4
Services directs	1638	26,7	1914	23,9	3552	25,1
Contact (recherche d'information et suivi)	791	12,9	1077	13,4	1868	13,2
Accompagnement	363	5,9	645	8,1	1008	7,1
Références	245	4,0	255	3,2	500	3,5
Assistance technique	170	2,7	211	2,6	381	2,7
Total	6146	100%	8013	100%	14 159	100%

LES ACCOMPAGNEMENTS

Pour l'année 2005-2006, l'accompagnement des victimes, de leurs proches et des témoins à la cour criminelle constitue plus de la moitié des services rendus à l'intérieur de cette catégorie (57,2 %). En ce qui a trait aux victimes et aux témoins d'un acte criminel, l'accompagnement à la cour se traduit également par la préparation à rendre témoignage au procès. De plus, lorsqu'une victime désire témoigner des conséquences de l'acte criminel à l'étape des représentations sur sentence, les intervenantes du CAVAC assurent la préparation et l'accompagnement de la personne au moment de cette démarche.

Enfin, un peu plus du quart de ces services (29,8 %) consiste à accompagner les victimes lors de rencontres avec le procureur de la Couronne. Il est à noter que le nombre d'accompagnements chez un avocat de pratique privée (criminelle ou civile) demeure très faible parmi cette sous-catégorie de services.

TABLEAU 5.3.9: NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie	Dossiers actifs avant le 1 ^{er} avril 2005		1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Cour criminelle	173	47,7	369	57,2	542	53,8
Tribunal de la Jeunesse/ Chambre de la jeunesse	5	1,4	10	1,6	15	1,5
Autre tribunal ¹	10	2,7	25	3,9	35	3,5
Avocat, Procureur de la couronne, civil	115	31,7	185	28,7	300	29,8
Service de police	19	5,2	24	3,7	43	4,2
Ressource communautaire	3	0,8	4	0,6	7	0,7
Professionnel de la santé et des services sociaux	9	2,5	11	1,7	20	2,0
Autre	29	8,0	17	2,6	46	4,5
Total	363	100%	645	100%	1008	100%

1- La catégorie «Autre tribunal» réfère à des accompagnements à la Cour civile et au tribunal administratif.

ASSISTANCE TECHNIQUE

L'aide à compléter le formulaire de l'IVAC et, dans une moindre mesure, celui de la CSST constitue près de la moitié des services en matière d'assistance technique (48,3 %). Les proportions demeurent assez semblables pour les deux périodes à l'étude.

TABLEAU 5.3.10: NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie	Dossiers actifs avant le 1 ^{er} avril 2005		1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Formulaire IVAC et CSST	85	50,0	102	48,4	187	49,1
Déclaration de la victime	38	22,4	18	8,5	56	14,7
Recherche informatique	0	0,0	15	7,1	15	3,9
Autre	47	27,6	76	36,0	123	32,3
Total	170	100%	211	100%	381	100%

CONTACT

Afin de soutenir les personnes dans leur démarche et de s'assurer qu'elles reçoivent une information et des services adéquats et pertinents, les intervenantes du CAVAC effectuent un suivi auprès des intervenants du réseau judiciaire (ex. : procureurs, policiers, personnel du bureau de la Couronne et du greffe) et au besoin, auprès d'organismes tels que l'IVAC ou la SAAQ. La collaboration avec le réseau communautaire et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux permet également de créer des liens de collaboration afin de répondre aux différents besoins des personnes victimes d'un acte criminel.

TABLEAU 5.3.11: NOMBRE ET PROPORTION DES CONTACTS RELATIFS À LA RECHERCHE D'INFORMATION ET DE SUIVI OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie	Dossiers actifs avant le 1 ^{er} avril 2005		1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006		Total	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
		%		%		%
Réseau judiciaire	531	67,1	748	69,5	1279	68,5
Réseau de la santé et des services sociaux	69	8,7	64	5,9	133	7,1
IVAC / CSST / SAAQ	56	7,1	85	7,9	141	7,5
Réseau privé	49	6,2	30	2,8	79	4,2
Réseau communautaire	35	4,4	63	5,8	98	5,3
Autre	51	6,5	87	8,1	138	7,4
Total	791	100%	1077	100%	1868	100%

INFORMATIONS

La grande majorité de la clientèle n'ayant jamais eu à faire face à l'appareil judiciaire, le fait de les informer sur chacune des étapes du processus judiciaire; du rôle des intervenants et de leur rôle comme personne victime et/ou témoin vient les rassurer grandement. Les informations sur le processus judiciaire représentent près de la moitié des services d'informations qui sont offerts à la clientèle.

TABLEAU 5.3.12: NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES D'INFORMATIONS À LA CLIENTÈLE OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie	Dossiers actifs avant le 1 ^{er} avril 2005		1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Processus judiciaire	1227	41,7	1662	42,5	2889	42,2
Services du CAVAC	551	18,7	841	21,5	1392	20,3
IVAC / CSST / SAAQ	265	9,0	271	6,9	536	7,8
Enquête policière	206	7,0	197	5,0	403	5,9
Services de justice	187	6,4	322	8,2	509	7,4
Réseau de la santé et des services sociaux	153	5,2	116	3,0	269	3,9
Autres droits et recours	133	4,5	283	7,2	416	6,1
Déclaration de la victime	110	3,7	72	1,9	182	2,7
Ressources communautaires	57	2,0	37	1,0	94	1,4
Réseau privé	20	0,7	24	0,6	44	0,6
Autres	30	1,1	86	2,2	116	1,7
Total	2939	100%	3911	100%	6850	100%

RÉFÉRENCES

Les références aux victimes d'actes criminels auprès du réseau judiciaire et du réseau de la santé et des services sociaux constituent près de la moitié des services offerts à l'intérieur de cette catégorie (42,8 %).

Les références entre le CAVAC Côte-Nord et les autres CAVAC de la province ont connu une augmentation substantielle, passant de 3,3 % (avant le 1^{er} avril 2005) à 15,7 % (du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006).

TABLEAU 5.3.13: NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES DE RÉFÉRENCES OFFERTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie	Dossiers actifs avant le 1 ^{er} avril 2005		1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Réseau judiciaire	75	30,6	70	27,5	145	29,0
Réseau de la santé et des services sociaux	64	26,1	47	18,4	111	22,2
Réseau communautaire	48	19,6	72	28,2	120	24,0
IVAC / CSST / SAAQ	34	13,9	22	8,6	56	11,2
Réseau privé	16	6,5	39	15,3	55	11,0
Autre	8	3,3	5	2,0	13	2,6
Total	245	100%	255	100%	500	100%

LES SERVICES DIRECTS

Les services directs à la clientèle se traduisent par le type d'intervention privilégié (intervention post-traumatique ou psychosociale) lors des rencontres à domicile, dans les locaux du CAVAC ou par téléphone.

TABLEAU 5.3.14: NOMBRE ET PROPORTION DES SERVICES DIRECTS SELON LA CATÉGORIE, POUR LES DOSSIERS ACTIFS AVANT LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Catégorie	Dossiers actifs avant le 1 ^{er} avril 2005		1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006		Total	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
		%		%		%
Intervention psychosociale	813	49,6	756	39,5	1569	44,2
Intervention post-traumatique	423	25,8	464	24,2	887	25,0
Intervention téléphonique	373	22,8	643	33,6	1016	28,6
Visite à domicile	29	1,8	51	2,7	80	2,2
Total	1638	100%	1914	100%	3552	100%

-IV- STATISTIQUES DU SERVICE CAVAC-INFO

En collaboration avec les substituts du Procureur général du Québec le CAVAC Côte-Nord communique avec les personnes victimes pour:

- ❖ Les informer de la remise en liberté de l'accusé et des engagements ou conditions de celui-ci envers elles;
- ❖ Les informer de la décision du Tribunal aux différentes étapes du processus judiciaire;
- ❖ Évaluer les besoins de la victime et effectuer les interventions appropriées;
- ❖ Offrir les services du CAVAC;
- ❖ Effectuer les références nécessaires aux ressources appropriées.

La communication se fait par voie téléphonique et/ou par voie postale. Huit cent un (801) envois ont été faits dans le cadre du service CAVAC-Info. Suivront quatre tableaux portant sur le sexe, le type de victimisation, et la nature de la relation de la personne contactée avec l'accusé puis sur la nature de l'acte criminel commis.

TABLEAU 5.4.1: RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE CAVAC-INFO, SELON LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Sexe de la victime	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Féminin	289	56,1	202	70,6	491	61,3
Masculin	226	43,9	84	29,4	310	38,7
Total	515	100%	286	100%	801	100%

TABLEAU 5.4.2: RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE CAVAC-INFO, SELON LE TYPE DE VICTIMISATION ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Personne contactée	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Victime directe	391	75,9	225	78,7	616	76,9
Témoin	96	18,6	58	20,3	154	19,2
Parent / Proche	28	5,5	3	1,0	31	3,9
Total	515	100%	286	100%	801	100%

TABLEAU 5.4.3: RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE CAVAC-INFO, SELON LEUR RELATION AVEC L'ACCUSÉ ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Demandeur	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Violence conjugale	117	22,7	92	32,2	209	26,1
Violence familiale	45	8,7	33	11,5	78	9,7
Ami/ connaissance	38	7,4	33	11,5	71	8,9
Au travail	27	5,3	7	2,5	34	4,2
À l'école	19	3,7	0	0,0	19	2,4
Relation avec les voisins	17	3,3	1	0,3	18	2,2
Personne étrangère	14	2,7	1	0,3	15	1,9
Autre	47	9,1	21	7,4	68	8,5
Ne sais pas	191	37,1	98	34,3	289	36,1
Total	515	100%	286	100%	801	100%

**TABLEAU 5.4.4: RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DE
CAVAC-INFO, SELON LA NATURE DU CRIME ET L'ORIGINE
ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006**

Catégorie d'infraction ¹	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
		%		%		%
Voies de fait	246	47,8	168	58,7	414	51,7
Harcèlement criminel et menace /Intimidation	90	17,5	17	5,9	107	13,4
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	36	6,9	23	8,1	59	7,4
Homicide et tentative de meurtre	4	0,7	10	3,5	14	1,7
Vol qualifié	9	1,8	9	3,2	18	2,3
Introduction par effraction	32	6,2	17	6,0	49	6,1
Vol simple et fraude	15	2,9	4	1,4	19	2,4
Méfait	9	1,8	11	3,8	20	2,5
Infraction relative à la conduite	8	1,6	1	0,4	9	1,1
Autre	33	6,4	15	5,2	48	5,9
Ne sais pas	33	6,4	11	3,8	44	5,5
Total	515	100%	286	100%	801	100%

**TABLEAU 5.5.1 : RÉPARTITION DES SERVICES RENDUS PAR LE CAVAC CÔTE-NORD
PAR TYPE DE SERVICE SELON L'ANNÉE FINANCIÈRE**

TYPE DE SERVICE	NOMBRE		
	2003-2004	2004-2005	2005-2006
INFO-VAC	536	715	629
CAVAC-INFO	363	827	801
SERVICES DOSSIERS + FICHES	3 291	6 045	14 159
TOTAL	4 190	7 587	15 589

Ce qui représente une hausse saisissante du nombre de services offerts à la population nord-côtière au court des trois dernières années financières. Ainsi l'année 2004-2005 représentait déjà une hausse de 81 % par rapport à l'année 2003-2004. Voilà que 2005-2006 enregistre une hausse de service de 105 % en comparaison avec l'année 2004-2005.

6. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION

Depuis son ouverture, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a entrepris plusieurs démarches afin de se faire connaître de la population et des diverses organisations nord-côtières. Son attention se portant plus particulièrement sur le parcours de la Cour itinérante. Ainsi lors de ces termes de Cour une représentante du Centre d'aide allait rencontrer les collaborateurs du milieu (policiers, services sociaux, organismes communautaires, etc.) dans le but de présenter les services du CAVAC Côte-Nord mais également afin de mieux saisir la réalité en terme de ressources et de besoins de chaque milieu. Cette année par contre, les présentations ont été concentrées plus particulièrement dans les régions de Sept-Îles et de Baie-Comeau. L'accessibilité d'un organisme est reliée à la connaissance de l'existence de celui-ci par la population qu'il dessert. Les divers médias sont donc des moyens privilégiés pour rejoindre la population.

Les médias :

- ◆ Parution dans le « Journal de MOCSI » 4 fois par année d'un communiqué énonçant les services du CAVAC;
- ◆ Le 1^{er} août 2005 entrevue à la radio de Radio-Canada;
- ◆ Parution dans le journal «Le Nord-Est-Plus» du 14 septembre 2005, dans les journaux «Haute Côte-Nord Est et Ouest» du 16 septembre 2005 d'un article intitulé *Agir contre la violence* ainsi que d'une publicité dans le cadre de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes;
- ◆ Le 21 septembre 2005, parution dans le journal «Plein-Jour sur la Manicouagan» d'un article intitulé *Le CALACS distribue ses prix Coup de cœur* le CAVAC Côte-Nord étant un récipiendaire de ce prix;
- ◆ Le 2 novembre 2005, parution dans le journal « Le Nord-Est Plus » d'une publicité dans le cadre de la semaine de la prévention de la criminalité;
- ◆ Le 9 novembre entrevue radiophonique à CKCN dans le cadre de la semaine de prévention de la criminalité;
- ◆ Le 18 novembre 2005, parution dans le journal «Haute Côte-Nord Est» d'un article intitulé *Porte-parole des CAVAC, Martin Larocque de passage à Baie-Comeau*;

- ◆ Le 18 novembre 2005, parution dans le journal «Plein-Jour sur la Manicouagan» d'un article intitulé *Le CAVAC reçoit Martin Larocque*;
- ◆ Parution dans le journal du CÉGEP de Sept-Îles, édition de novembre 2005, d'un article intitulé *Martin Larocque*;
- ◆ Parution d'une publicité dans l'agenda 2006 de l'UQII (l'Union Québécoise des infirmières et infirmiers (CSQ));
- ◆ Parution dans le journal « Innuvelle » édition de février 2006 d'une publicité du Réseau des CAVAC;
- ◆ Parution dans « Le Journal Haute Côte-Nord Est» du 3 février 2006 et dans le journal « Le Nord-Est Plus» du 8 février 2006 d'une publicité dans le cadre de la semaine de prévention du suicide;
- ◆ Le 16 février 2006, entrevues radiophoniques avec la Société de Communication Attikamek-Montagnais (SOCAM) lors du lancement du dépliant en langue innue;
- ◆ Le 19 février 2006, parution d'un article dans le «Nord-Est» intitulé *Le CAVAC servira les Innus dans leur langue*;
- ◆ Le 22 février 2006, entrevue radiophonique avec Maryse Garant de la Radio du Havre-Saint-Pierre;
- ◆ Mois de mars 2006, parution d'un article dans le journal « Innuvelle » intitulé *Le dépliant du CAVAC. Les Innus informés dans leur langue*;
- ◆ Le 3 mars 2006, parution d'une publicité dans le journal « Haute Côte-Nord Est» dans le cadre de la journée internationale des femmes.

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET DE FORMATION :

Au niveau de la concertation, comme l'année dernière cette année a été une année très active. Le Centre d'aide a conclu une entente de collaboration avec les Services correctionnels de la Côte-Nord qui a débuté le 6 juin 2005. Les organismes de Justice Alternative de la Côte-Nord (Justice Alternative Côte-Nord et Convergence Manicouagan) avaient proposé au CAVAC Côte-Nord d'offrir le Volet Victimologie dans le cadre de leur Programme de développement des habiletés sociales. Bien qu'intéressante, cette expérience ne s'est pas avérée concluante et nous avons donc convenu, de concert avec les organismes de justice alternative, de mettre fin au projet au dernier trimestre de l'année financière. Le CAVAC Côte-Nord a poursuivi son implication, avec d'autres partenaires, dans les deux comités de travail de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières. Un comité de travail s'est concrétisé en février dernier, par une journée de formation aux membres de la Table par Christine Perreault et

l'autre, qui devrait voir le jour dans la prochaine année financière, permettra de doter les intervenants en violence conjugale d'un nouvel outil afin d'assurer une meilleure protection des femmes contre la violence faite à leur endroit.

Formations :

- ◆ Formation «Planification de l'intervention sociale» dispensée par Hélène Boulet et organisée par l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec;
- ◆ Formation «L'intervention individuelle post-traumatique» dispensée par Évelyne Donnini et Catherine Séguin-Savioz et organisée par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels;
- ◆ 2^e Colloque québécois sur la maltraitance envers les enfants et les adolescents, dispensé par CHU Sainte-Justine;
- ◆ Formation en secourisme, dispensée par Ambulance Saint-Jean;
- ◆ Formation « IMO » (Intégration par les mouvements oculaires) niveau 1, dispensée par Danie Beaulieu;
- ◆ Formation thérapie d'impact niveaux 1 et 2, dispensée par Danie Beaulieu et offerte par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux de la Côte-Nord;
- ◆ Formation en psychopathologie dispensée par Pierre Picard de GRIPMA;
- ◆ Formation intitulée « Fatigue des intervenants : comment composer avec les effets de la violence. » dispensée par Christine Perreault et organisée par La Table locale de concertation en violence conjugale et abus sexuel de la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Supervision clinique dispensée par Pierre Picard de GRIPMA;
- ◆ Colloque régional 2006 du Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord qui a eu lieu le 9 février 2006 et ayant pour thème « Intervenir autrement : Élargir sa conscience et sa vision »;
- ◆ Séminaire pour les comités de justice Autochtones, organisé par Taïga vision.

Représentation :

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels siège sur la Table et les Comités suivants :

- ◆ Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la M.R.C. des Sept-Rivières;
- ◆ Comité de travail «Plan de sécurité» de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Comité organisateur «Formation» de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières;
- ◆ Réseau interprovincial des CAVAC;
- ◆ Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression à caractère sexuel;
- ◆ Conseil d'administration de la Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (MOCSI), comme représentant des usagers;
- ◆ Membre du Regroupement des Femmes de la Côte-Nord;
- ◆ Membre de l'Association Plaidoyer-Victimes;
- ◆ Table de concertation sur la Prévention du crime dans les communautés Innues de Uashat Mak Mani-Utenam.

Le Centre d'aide a également participé à divers événements :

- ◆ Le 5 mai 2005, présentation des services du CAVAC Côte-Nord aux représentants de la Santé et services sociaux et de la Sécurité publique de Betsiamites;
- ◆ Le 26 mai 2006, 15^e anniversaire du CAVAC du Bas-Saint-Laurent;
- ◆ Le 12 septembre 2005, présentation aux étudiants du CÉGEP de Sept-Îles en éducation spécialisée;
- ◆ Le 16 septembre 2005, le CAVAC reçoit le prix « Coup de cœur » offert par le CALACS;
- ◆ Le 3 octobre 2005, lancement de la campagne de promotion du Réseau des CAVAC au Musée Pointe à Callières;

- ◆ Le 21 octobre 2005, participation à une réunion du Comité tripartite justice à Montréal;
- ◆ Les 22 et 23 octobre 2005, atelier d'information à l'Assemblée générale de l'Association Femmes Autochtones du Québec;
- ◆ Le 4 novembre 2005, présentation portant sur les services du CAVAC Côte-Nord au personnel du greffe criminel du Palais de Justice de Sept-Îles;
- ◆ Présentation portant sur les services du CAVAC Côte-Nord aux policiers de la Sûreté du Québec au poste de Sept-Îles;
- ◆ Le 5 novembre 2005, Kiosque d'information aux Galeries Montagnaises dans le cadre de la « Semaine de la prévention de la criminalité » avec la Sûreté du Québec, Justice Alternative, la Sécurité Publique de Uashat Mak Mani-Utenam ainsi que Parent-Secours;
- ◆ Le 1^{er} décembre 2005, présentation sur les services du CAVAC Côte-Nord au personnel du greffe civil du Palais de Justice de Sept-Îles;
- ◆ Le 12 décembre 2005, présentation sur les services du CAVAC Côte-Nord au personnel du Carrefour Jeunesse emploi de Baie-Comeau;
- ◆ Le 26 janvier 2006, présentation sur les services du CAVAC Côte-Nord à l'équipe du Suivi intensif dans la communauté du Centre de santé et services sociaux de Sept-Îles;
- ◆ Le 10 février 2006, présentation sur les services du CAVAC Côte-Nord aux gestionnaires des Centres Jeunesse de la Côte-Nord;
- ◆ Le 18 février 2006, présentation sur les services du CAVAC Côte-Nord dans le cadre d'un cours au baccalauréat en travail social de l'UQAC;
- ◆ Le 21 février 2006, présentation portant sur les services du CAVAC Côte-Nord aux membres du Club Lions de Sept-Îles;
- ◆ Le 7 mars 2006, présentation portant sur les services du CAVAC Côte-Nord au personnel du Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord;
- ◆ Le 31 mars 2006, présentation sur le dépistage, l'intervention et la référence des victimes de violence conjugale et agression à caractère sexuel ainsi que sur les services du CAVAC Côte-Nord aux finissants en soins infirmiers au CÉGEP de Sept-Îles.

7. REMERCIEMENTS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord ne serait pas ce qu'il est sans l'apport précieux de ses partenaires et collaborateurs. Ils ont contribué à la naissance de l'organisme, ils offrent un appui dans les démarches quotidiennes et croient en la mission

et en l'avenir du CAVAC Côte-Nord :

le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et
le ministère de la Justice;

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam;

l'équipe des bureaux des substituts du Procureur général
de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

la direction et le personnel des Palais de justice
de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

les partenaires du milieu de la sécurité publique;

le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels;

et le Centre de santé et services sociaux de Sept-Îles.

Les partenaires du milieu communautaire et plus particulièrement :

le Centre Femmes aux Quatre Vents;

l'Association Femmes Autochtones du Québec;

la Maison des Organismes Communautaires de Sept-Îles;

la Maison le Coin des Femmes;

ainsi que le Club Optimiste de Sept-Îles.

Merci!

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord consacrera ses efforts plus particulièrement en 2006-2007 sur les points suivants :

- Poursuivre la tournée des partenaires, consolider et développer les liens de collaboration.
- Développer les services à la Chambre de la jeunesse et plus particulièrement le service CAVAC-Info Jeunesse.
- Augmenter la visibilité de l'organisme et de ses services à la population.

Mais bien entendu, notre priorité sera toujours de répondre avec sollicitude aux demandes des victimes ou témoins d'actes criminels ainsi que de leurs proches et d'être à l'écoute de leurs besoins.

9.1 ANNEXE

Catégorie	1er avril 2001 au 31 mars 2005					1er avril 2005 au 31 mars 2006				
	Baie-Comeau	Sept-Îles	Itinérante	Nombre	Proportion	Baie-Comeau	Sept-Îles	Itinérante	Nombre	Proportion
Accompagnement										
Autre + CSST + IVAC	3	17	9	29	8,0	2	14	1	17	2,6
Avocat, procureur de la Couronne, civil	20	66	29	115	31,7	59	80	46	185	28,7
Autres tribunaux : cour civil, tribunal administratif	5	3	2	10	2,8	2	18	5	25	3,9
Services de police	1	11	7	19	5,2	3	20	1	24	3,7
Ressources communautaires	0	1	2	3	0,8	1	3	0	4	0,6
Professionnel de la santé et des services sociaux	1	7	1	9	2,5	0	3	8	11	1,7
Tribunal de la Jeunesse et Chambre de la jeunesse	0	5	0	5	1,4	5	4	1	10	1,6
Cour criminelle	64	77	32	173	47,7	181	116	72	369	57,2
Total	94	187	82	363	100,0	253	258	134	645	100,0
Assistance technique										
Autre	5	33	9	47	27,6	6	21	49	76	36,0
Déclaration de la victime	20	10	8	38	22,4	15	2	1	18	8,5
Formulaire IVAC et CSST	21	47	17	85	50,0	13	73	16	102	48,3
Recherche informatique	0	0	0	0	0,0	1	12	2	15	7,1
Total	46	90	34	170	100,0	35	108	68	211	100,0
Contact										
Autre + compagnie d'assurances	16	25	10	51	6,4	60	20	7	87	8,1
IVAC / CSST / SAAQ	9	23	24	56	7,1	32	30	23	85	7,9
Réseau communautaire	10	15	10	35	4,4	15	24	24	63	5,8
Réseau judiciaire	185	258	88	531	67,1	441	209	98	748	69,5
Réseau privé	0	47	2	49	6,2	9	21	0	30	2,8
Réseau de la santé et des services sociaux	7	46	16	69	8,7	16	37	11	64	5,9
Total	227	414	150	791	100,0	573	341	163	1 077	100,0
Information										
Adulte chambre crim et pén + processus jud.	689	405	133	1 227	41,7	1 063	414	185	1 662	42,5
Autres droits et recours : recours civils	42	75	16	133	4,5	69	153	61	283	7,2
petites créances, aide juridique									0	0,0
Autre + compagnie d'assurances		15	10	25	0,9	31	10	7	48	1,2
Chambre de la jeunesse	2	2	1	5	0,2	21	12	5	38	1,0
Déclaration de la victime	65	27	18	110	3,7	48	17	7	72	1,8
Services de justice + dédommagement au crim.	99	61	27	187	6,4	268	40	14	322	8,2
Réseau de la santé + DPJ	82	65	6	153	5,2	85	23	8	116	3,0
Enquête policière	95	101	10	206	7,0	111	68	18	197	5,0
IVAC / CSST / SAAQ	124	96	45	265	9,0	100	128	43	271	6,9
Réseau privé	11	9	0	20	0,7	13	10	1	24	0,6
Ressources communautaires	41	16	0	57	1,9	20	16	1	37	0,9
Services du CAVAC	175	291	85	551	18,7	420	327	94	841	21,5
Total	1 425	1 163	351	2 939	100,0	2 249	1 218	444	3 911	100,0
Références										
CAVAC	2	5	1	8	3,3	8	24	8	40	15,7
Autre	0	6	2	8	3,3	2	2	1	5	2,0
IVAC / CSST / SAAQ	0	20	14	34	13,9	0	16	6	22	8,6
Réseau communautaire	1	31	8	40	16,3	7	23	2	32	12,5
Réseau de la santé et des services sociaux	0	56	8	64	26,1	9	27	11	47	18,4
Réseau judiciaire	9	46	20	75	30,6	11	50	9	70	27,5
Réseau privé	0	11	5	16	6,5	1	34	4	39	15,3
Total	12	175	58	245	100,0	38	176	41	255	100,0
Services directs										
Visite à domicile	17	6	6	29	1,8	29	20	2	51	2,7
Intervention post-traumatique	211	169	43	423	25,8	145	244	75	464	24,2
Intervention psychosociale	181	481	151	813	49,6	219	397	140	756	39,5
Intervention téléphonique	363	8	2	373	22,8	514	93	36	643	33,6
Total	772	664	202	1 638	100,0	907	754	253	1 914	100,0

Données relatives à la clientèle selon l'origine ethnique, CAVAC Côte-Nord, mai 2006

Catégorie	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Type de victimisation						
Victime directe	278	60,4	133	75,6	411	64,6
Proche de la victime	75	16,3	24	13,6	99	15,6
Témoïn	107	23,3	19	10,8	126	19,8
Total	460	100,0	176	100,0	636	100,0
Sexe						
Féminin	296	64,3	132	75,0	428	67,3
Masculin	164	35,7	44	25,0	208	32,7
Total	460	100,0	176	100,0	636	100,0
Âge						
6 à 13 ans	24	5,2	5	2,8	29	4,6
14 à 17 ans	16	3,5	23	13,1	39	6,1
18 à 24 ans	48	10,4	33	18,8	81	12,7
25 à 34 ans	120	26,1	44	25,0	164	25,8
35 à 44 ans	136	29,6	50	28,4	186	29,2
45 à 54 ans	84	18,3	17	9,7	101	15,9
55 à 64 ans	26	5,7	2	1,1	28	4,4
65 ans et plus	6	1,3	2	1,1	8	1,3
Total	460	100,0	176	100,0	636	100,0
Contexte du crime						
Violence conjugale	107	23,3	60	34,1	167	26,3
Violence familiale	83	18,0	36	20,5	119	18,7
Amis/ connaissances	65	14,1	37	21,0	102	16,0
À l'école	35	7,6	2	1,1	37	5,8
Personnes étrangères	38	8,3	7	4,0	45	7,1
Au travail	45	9,8	6	3,4	51	8,0
Relation avec les voisins	23	5,0	0	0,0	23	3,6
Autre	35	7,6	8	4,5	43	6,8
Ne sais pas	29	6,3	20	11,4	49	7,7
Total	460	100,0	176	100,0	636	100,0
Nature du crime						
Crimes contre la personne	354	77,0	162	92,0	516	81,1
Crimes contre la propriété	55	12,0	7	4,0	62	9,7
Infractions aux règlements de la circulation (infractions au Code criminel)	19	4,1	1	0,6	20	3,1
Autres	27	5,9	5	2,8	32	5,0
Ne sais pas	5	1,1	1	0,6	6	0,9
Total	460	100,0	176	100,0	636	100,0
Lieu du crime						
Mingan	144	31,3	106	60,2	250	39,3
Mingan, cour itinérante	34	7,4	47	26,7	81	12,7
Baie-Comeau	282	61,3	23	13,1	305	48,0
Total	460	100,0	176	100,0	636	100,0
Délaï avant le recours au CAVAC						
Moins de 7 jours	37	8,0	19	10,8	56	8,8
8 à 30 jours	46	10,0	25	14,2	71	11,2
1 à 3 mois	46	10,0	19	10,8	65	10,2
3 mois à 1 an	136	29,6	55	31,3	191	30,0
1 an à 5 ans moins 1 jour	109	23,7	33	18,8	142	22,3
5 ans et plus	36	7,8	2	1,1	38	6,0
Ne sais pas	50	10,9	23	13,1	73	11,5
Total	377	100,0	176	100,0	636	100,0
Référence						
S.P.G.Q. et subpoena	235	51,1	44	25,0	279	43,9
Policier	39	8,5	27	15,3	66	10,4
Réseau communautaire	34	7,4	20	11,4	54	8,5
Parenté, ami(e) connaissance	30	6,5	16	9,1	46	7,2
Santé et services sociaux	22	4,8	20	11,4	42	6,6
Greffe	21	4,6	20	11,4	41	6,4
Réseau privé	12	2,6	1	0,6	13	2,0
Réseau éducation	2	0,4	0	0,0	2	0,3
CSST	4	0,9	0	0,0	4	0,6
Médias	3	0,7	1	0,6	4	0,6
Autres	20	4,3	9	5,1	29	4,6
Ne sais pas	38	8,3	18	10,2	56	8,8
Total	460	100,0	176	100,0	636	100,0

9.2 ANNEXE



MASHINAIKANITSHUAP
KA UAUITSHIAKANIHT KA
MATSHI-TUTUAKANIHT
Ka ishi-tshishkutamuakanit
tshetshi shutshiteishkatakut



MASHINAIKANITSHUAP
KA UAUITSHIAKANIHT KA
MATSHI-TUTUAKANIHT

Mashinaikanitshuap kaut uauitshiaushinan

CAVAC

652, avenue De Olam
Sept-Îles (Québec) G4R 2S5
Tel : (418) 962-2822
Eka tshishkashunamt
1-866-LE-CAVAC (632-2822)
Courriel : cavacotenord@tshetshiteishkatakut.net

Anite e uauitshiaushinanut

Palais de justice de Sept-Îles
425, boulevard Laure, bureau 207
Sept-Îles (Québec) G4R 3J6
Eka tshishkashunamt
1-866-LE-CAVAC (632-2822)

Palais de justice de Baie-Comeau
71, avenue Marco, bureau DC12
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1N2
Tel : (418) 294-8034
Eka tshishkashunamt
1-866-LE-CAVAC (632-2822)

Kassinu ane tau CAVAC. Manik kie tshivutit kassinu nashatshuat
kupaneshat uauitshiakaniht anite Mingan (Blanc-Sablon, Saint-
Augustin, La Romaine, Natashquan, Rivière St-Pierre, Port-Carbert,
Fermont, Schefferville, Kawawachikamich et Baie-Comeau (Forcett/Hé)).
Dishinaitshikan «Petakuta» Ernest Dominique www.ernestdominique.ca
Traduction : Rhomène Jostain et Anne-Marie Andie

4^e trimestre 2004



Rédigé en collaboration
avec le ministère de la Justice du Canada.



Ka ishi-tshishkutamuakanit tshetshi shutshiteishkatakut

- tshetshi matshishkatakut
- tshetshi uitshitakut
- tshetshi shutshikapuakut
- tshetshi uauitshitakut
- tshetshi natutatakut
- tshetshi uitshautakut
- tshetshi minitakut aimunnu
- tshetshi uauitamatekut aimunnu
- tshetshi pessish taht otaiak
- tshetshi tshissinutaitakut

www.cavac.qc.ca

Tshimatsi-tutakun kie ma tshupamau auen e matsi-tutakanit, anite e tshimatinant kie ma kutak aishikuak matsi-tutakun? Tshishkupamau a kie ma tshikanish a ne ka matsi-tutakanit?

Takun e eshi-matenitani katshi ne matsi-tutakanit? Auen katshi matsi-tutakanit, auen ka upatshet, pekuan auen pessish auennu ka tarit anite etat kie ma ukarisha, eukanu uenu eshi-natakut :

- uat auen (ashikuakanit, eka ka minukumut, eka e shapishi, ikukut umishim, kie kutakanu tshelkuanu)
- umitenitshikanit (utsheshiapu, shetshisu, apu shu-shenimut, tshishuap, shetshishumashiu, kie kutakanu tshelkuanu)
- uashka auennu ka tamit (shipautshu, shetshisu tshetshi papamut, anipannu uitshi, kie kutakanu tshelkuanu)
- shumiat (nashipanni ukanieu, istapannut, ueniki natkuna).

Tshetshi eka shetshishin : eukanu nenu auen etamatsiut kie anite utshipannu nenu e aishikuakiniuk «post-traumatique» eshnikatenit, katshi matsi-tutakanit.

CAVAC eshi-tapishinit



Mashinaikanitshuap ka utshikanit ka matsi-tutakanit, anishenat CAVAC eshi-urakanit, uat anite tshetshi uauitshitakut tshetshi shakutak ne «papakut» ka matsi-tutakanit anite e shapatakant auen uat, umitenitshikanit uashka auennu ka tamit, iagit tshetshi utshikuak tshetshi natutapamit uauitshin ka ut utshikanit auen katshi matsi-tutakanit.

CAVAC eshi-tapishinit katshin? Uagidhikueanu eshishanit. Pele e utakanit ne CAVAC, eukan mashinaikanitshuap manu tshetshi apashikanit kie tipan eshikanit utusseu tshetshi ishi-utshiat, ishkanu, napan, tar ut shupunehit, ka matsi-tutakanit kie ka upatshet matsi-tutakanit auennu, ukarisha, tshetshi ne ka matsi-tutakanit kie eka urakanit, nakanant, nashukanit kie ma pitshishukanit.

Ka ishi-tshishkutamuakanit tshetshi uauitshitak

CAVAC kupaneshat eukanant ka minitshupatak utusseu auennu tshetshi natutapamit auennu, ne ane e utakanit eshikanit utusseu anite uauitshin, mitnenitshikanit kie matsi-tutakanit e shapatakant. Tshika ishi-tutakut utusseu-nuutshetshi ut minitshupatak utusseu tshetshi ut upat minitshupatak tshetshi ut upat minitshupatak.

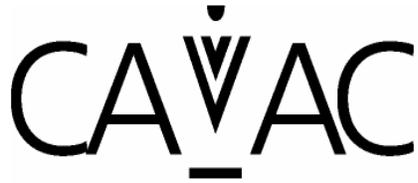
Ushkat eshikanit utusseu-nuutshetshi, apu tshishkashunamt kie nashu anite ka mihshapanitakant aimun.

Atusseuakana tshetshi...

Mashinaikanitshuap ka utshikanit ka matsi-tutakanit, CAVAC ka ishnikakanit, mihshuat ishi-uauitshiat, eukanu auennu ushkat ka utakanit:

- ne ka ishnikatenit «post-traumatique» mak tshetshi uauitshikanit utshikanit, manu ka tarant kie kauseshikanit, eukan tshetshi tshissinimakanit tar us ishi-utshikanit kie auennu tshetshi natutapamit utshikanit. Tshi ma kassinu ishi-tshissinimakanit, manut tshetshi natshishukanit tshetshi ut atshupantakanit nenu eshi-mamashikat ka ma tshi tutakanit kie tshetshi ut shuputepannit utshikanit;
- uauitshikanit utshikanit eshikanit kie tarit tshetshi ishikanit katshi matsi-tutakanit, niam e utakanit katship tshetshi ishi-pimiet ane kauseshikanit, tshetshi natutapamit uauitshin anite nenu ut ka matsi-tutakanit, INFONC-Plus tshetshi utshikanit, kie tshetshi natutapamit uauitshin nenu eshikanit tshetshi katshikanit;
- natutapamit eshikanit tshetshi ishi-uauitshikanit niam tshetshi ishi-shakassint mashinikanu kie tshetshi ut ishnikatenit eshi-natutapamit anite umashinikanit;
- utshikanit ne ka matsi-tutakanit tarit tshetshi ishikanit niam kauseshikanit, akushikanit, manu ka tarant kie minitshupatak anite eshikanit kamunshikanit ka uauitshin auennu tshetshi ut utshikanit nenu animunnu tshetshi utshikanit;
- pami-utshikanit ne kamatsi-tutakanit niam kutai ane akushikanit kie anite nenu mamukuru ka utshikanit auennu, iagit kutai anite kauseshikanit kie tshetshi ishikanit nenu akushikanit umashikanit.

9.3 ANNEXE



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Un Réseau d'aide

CAVAC par région	Numéros de téléphone aide aux victimes
Abitibi-Témiscamingue	(819) 797-5599 (sans frais) 1 866 335-5599
Bas-St-Laurent	(418) 724-0976 (sans frais) 1 800 820-2282
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	(418) 648-2190 (sans frais) 1 888 881-7192
Centre-du-Québec	(819) 472-1110 (sans frais) 1 888 472-1110
Côte-Nord	Sept-Îles: (418) 962-2822 Baie-Comeau : (418) 296-0500 (sans frais) 1 866 962-2822
Estrie	(819) 820-2822 (sans frais) 1 877 822-2822
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	(418) 689-4331 (sans frais) 1 866 892-4331
Lanaudière	(450) 755-6127 (sans frais) 1 888 755-6127
Laurentides	(450) 569-0332 (sans frais) 1 800 492-2822
Laval	(450) 688-4581 (sans frais) 1 877 629-4580

Mauricie	(819) 373-0337 (sans frais) 1 888 552-2822
Montérégie	(450) 670-3400 (sans frais) 1 888 670-3401
Montréal	(514) 277-9860 (514) 864-1500
Nunavik	(819) 964-2053 (sans frais) 1 866-778-0770
Outaouais	(819) 778-3555 (sans frais) 1 800 331-2311
Saguenay-Lac-Saint-Jean	(418) 543-9695 (sans frais) 1 877 543-9695
